

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022812-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/11/2021

Réception Préfet : 19/11/2021

Publication RAAD : 19/11/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention Etat-Département relative à la mise en place des "colos apprenantes" pour 2021.

L'Etat , en 2021, a reconduit le dispositif "colos apprenantes" .

Ce dispositif a été mis en œuvre dès 2020 pour répondre aux impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des enfants et prévenir les éventuels décrocheurs.

A cet égard, les enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) étaient identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière notamment par un soutien d'activités pédagogiques.

Le Département a été informé en juin 2021 de la reconduction de ce dispositif qui a particulièrement ciblé les enfants de l'ASE, en proposant un soutien financier d'un montant de 400€ par enfant et par séjour se déroulant sur les mois de juillet et d'août 2021,

Durant cet été, 405 enfants de l'ASE du Département ont donc bénéficié de ce dispositif. Le département va donc bénéficier de 162 000€ de financements de l'Etat.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

Vu la délibération 7/01 A du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 :

Vu la délibération 4/04 A du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 : budget primitif 2021 - Protection de l'enfance

Vu la délibération du Conseil départemental N°4/03 en date du 24 septembre 2020 autorisant la signature de la convention pour 2020,

VU l'instruction ministérielle

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention avec l'Etat relative à la mise en place des colos apprenantes pour 2021, joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention annexée à la présente délibération et à percevoir ainsi des recettes de l'Etat pour un montant de 162 000 €,

Article 3 : la recette sera inscrite sur l'opération « Prestations destinées aux enfants accueillis »(RF21).

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne